

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	26
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	7
Nombre de votants	34
Date de la convocation	17/03/2025
Certifié exécutoire le	24/03/2025
Date d'affichage	26/03/2025
Envoyé en préfecture le	26/03/2025

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BOUCHOT Estelle, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Philippe, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZEAU Sophie.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal, LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOURDARIAS Sophie (excusée), BOURROUX François (donne procuration à CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à PEYRAMAURE Pierre), DEGERY Sylvie, JAMILLOUX VERDIER Simone (représentée), LAURENT André (donne procuration à PLAS Marcel), LELIEVRE Carla, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à JANICOT Véronique), TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle (donne procuration à BERNARD Sylvain), TER-HEIDE Laurence.

ELUS PRESENT SANS VOTE : BOUCHOT Thomas.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

21-2025 Sollicitation d'une aide du Département concernant la modification simplifiée n°3 du PLU de Chamberet

L'aide du département de la Corrèze a été sollicité et accordée dans le cadre du contrat de cohésion des territoires 2023-2025 pour la conduite des procédures d'évolutions des PLU à hauteur de 20% d'une dépense de 75 000 euros HT.

Au vu du projet d'identification de bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination, il est nécessaire de réaliser une procédure de modification simplifiée.

Vu la délibération du conseil communautaire du 12 avril 2024 prescrivant la modification simplifiée n°3 du PLU de Chamberet,

Il est proposé de solliciter l'aide du département de la Corrèze dans le cadre du contrat 2023-2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide

- De solliciter une aide du Département de la Corrèze dans le cadre du contrat de cohésion des territoires 2023-2025 selon le plan de financement suivant

Dépense HT = 2 624 €

Subvention sollicitée : 25 % soit 656 €

- Autorise monsieur le président à signer les documents nécessaires à cette demande.

Fait à Treignac le 25/03/2025

Le Président, Philippe JENTY

